

Partage de quelques indicateurs de suivi de la mission régionale (extraits choisis)

1 – DÉMARCHE QUALITÉ de la mission

Enquête de satisfaction portant sur le FIL Apprentissage (1)	2021	2022	2023	2024	2025	Enquête de satisfaction portant sur le dispositif d'accompagnement (2)	2025
Moyenne sur 10	8,2	8,1	8,1	8,6	8,75	Moyenne sur 10	8,5
Nombre de réponses	84	122	356	400	275	Taux de participation	74%
Bilan complet des enquêtes	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien à consulter	Bilan complet de l'enquête	Lien à consulter

(1) Enquêtes annuelles via questionnaires anonymes portant sur la lettre d'actualités publiée chaque mois par la mission régionale (Le FIL Apprentissage – [Lien direct vers le FIL de décembre 2025](#) pour exemple).

(2) Échantillon cible : les CFA ayant sollicité le dispositif d'accompagnement (86 CFA en 2025).

2- VOLET INFORMATION de la mission

Comme le précise la circulaire du 19 juin 2023, « l'inspecteur-coordonnateur peut être l'interlocuteur des CFA qui mettent en place des formations en apprentissage visant les diplômes professionnels de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur, en facilitant l'accès des CFA aux informations pédagogiques relatives à la mise en place des diplômes professionnels. Il constitue la personne ressource qui peut les guider, en lien avec les inspecteurs concernés, sur les programmes d'enseignement, les référentiels d'activités et de compétences ainsi que sur les modalités d'évaluation certificatives ».

FIL Apprentissage	2022	2023	2024	2025	A la question : le FIL doit-il continuer ou s'arrêter ?
Nombre	11 (1)	24 (2)	10	11	98,6% des répondants se prononcent pour sa poursuite. Source : Enquête de satisfaction décembre 2024 (265 répondants).

(1) Depuis le 9 septembre 2022

(2) 13 fils hebdomadaires jusqu'en avril 2023 puis mensuels

Pages internet accessibles depuis les sites des académies d' Aix-Marseille et de Nice	2022	2023	2024	2025
Nombre de pages internet gérées	4	5	5 (1)	5
Nombre de fiches ressources (par grands thèmes et indicateurs qualité)	26	61	76	63 (2)

(1) Les [habilitations au CCF](#) / Les conditions d'[accès à l'apprentissage](#) / Le solde de la [taxe d'apprentissage](#) / L'information, l'accompagnement et le [contrôle pédagogique](#) des CFA / Le [positionnement](#) (réglementaire / pédagogique).

(2) Plus de 75% des fiches mises à jour à la rentrée 2025.

4-2 Volet ACCOMPAGNEMENT de la mission

Selon la circulaire du 19 juin 2023 : « Dans le prolongement des contrôles pédagogiques, l'inspecteur-coordonnateur peut définir des modalités de suivi et d'accompagnement des préconisations pédagogiques issues des contrôles ».

Accompagnement pédagogique (en visioconférence)	2023	2024	2025
Nombre d'accompagnement sollicité (en heures)	5	117	128
Nombre de CFA à l'origine de la demande	3	101	95
<i>Dont CFA publics</i>	0%	15%	9%

Cellule régionale interministérielle « Accompagnement vers l'apprentissage »
(1) Co-construction d'une [feuille de route régionale](#) – 6 axes stratégiques

Années	2023		2024	2025	
Date	22 juin (1)	17 octobre	23 mai	27 février	18 novembre
Lieu	CMAR Marseille	Région Marseille	Rectorat Aix	CMAR Saint Maximin	DREETS PACA
Nombre de participants	32	44	44	32	52 (36 structures représentées)

4-3 Volet CONTRÔLE de la mission

Extrait de l'article R. 6251-2 du Code du travail

« Le contrôle pédagogique des formations par apprentissage conduisant à l'obtention d'un diplôme est diligenté par le ministre certificateur concerné, qui en informe le préfet de région.

Le contrôle peut être sollicité par un centre de formation d'apprentis, un employeur d'apprenti, un apprenti ou son représentant légal s'il est mineur. La demande est formée auprès du préfet de région, qui la transmet au ministère concerné. Le contrôle est mené conjointement par au moins une personne de chacune des catégories mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article R. 6251-1. En cas de non désignation des personnes mentionnées aux 2° ou 3° de cet article après mise en demeure prévue à l'article R. 6251-1, le contrôle peut être effectué en leur absence. Le contrôle porte sur la mise en œuvre de la formation au regard du référentiel du diplôme concerné. Il est réalisé sur pièces et sur les lieux de formation des apprentis. Les personnes chargées du contrôle peuvent se faire communiquer par les organismes contrôlés tous documents et pièces utiles au contrôle. Les personnes chargées du contrôle sont tenues au secret professionnel pour toutes les questions relatives aux procédés de fabrication, dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal ».

4-3-1 Les saisines et les auto-saisines

Nbre de saisines et d'auto-saisines	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Saisines	1	2	26	49	92	98	268
Auto-saisines	0	1	9	10	2	8	30
TOTAL	1	3	35	59	94	106	298

Statut du CFA	%
CFA privé	91
CFA public	7
CFA Education nationale	2

Origine géographique du CFA	%
Académie d'Aix-Marseille	58
Académie de Nice	41
Hors PACA	1

Auteur de la saisine	%
Apprenti	14
Représentant légal	25
CFA concerné	7
Autre CFA	10
Employeur	4
Inspecteur du travail	8
OPCO	3
Autres	29

Répartition des saisines

Répartition par certification	2025	Top 3 des saisines et auto-saisines
CAP	28%	CAP : Maintenance des véhicules / Esthétique-Cosmétique-Parfumerie / Accompagnant éducatif petite enfance
BP	2%	
Bac pro	2%	
CS	1%	BTS : Négociation et digitalisation de la relation client / Management commercial opérationnel / Diététique et nutrition
BTS	50%	
Autres ministères	10%	Majoritairement des TP du Ministère du travail
Certificateurs privés	7%	Bachelor et masters

Nature des saisines	2025	Dominante
Articulation entre les services de contrôle	31%	Cas de fraudes, suspension de contrat d'apprentissage, faits d'agressions, etc.
Ingénierie de positionnement (1)	27%	Majoritairement pour des cas d'inadéquation des entreprises ou de défaut d'accompagnement.
Ingénierie pédagogique (2)	17%	Pas de dominante en particulier.
Ingénierie de certification (3)	13%	Majoritairement pour des situations liées à des arrêts maladie ou encore à des exclusions de CFA.
Ingénierie de financement (4)	11%	Majoritairement pour des difficultés liées à l'existence de clauses suspensives dans les conventions de formation.
Cellule régionale	1%	Suite à la fermeture de formations.

- (1) **Ingénierie de positionnement** (Le positionnement pédagogique effectué avant le début de la formation / Les activités confiées à l'apprenti chez l'employeur et l'adéquation des équipements et matériels utilisés, au regard des exigences en matière d'activités professionnelles, compétences et savoirs portés au référentiel du diplôme / Les méthodes et outils favorisant le développement des compétences et savoirs attendus, considérant notamment la pédagogie de l'alternance / Les compétences des formateurs des CFA et des maîtres d'apprentissage)
- (2) **Ingénierie pédagogique** (L'organisation pédagogique de la formation en centre de formation et chez l'employeur / Les contenus de formation enseignés et les modalités pédagogiques mobilisées en présentiel, à distance, par le CFA ou en sous-traitance, en conformité avec les programmes et référentiels / Les activités professionnelles contextualisées pour la formation de l'apprenti en CFA au sein des espaces professionnels et plateaux techniques)
- (3) **Ingénierie de certification** (La conformité de la durée de formation en CFA avec le contenu pédagogique et la durée minimum fixée par le règlement du diplôme / La mise en place de la modalité certificative CCF lorsque le CFA est habilité à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation (CCF))
- (4) **Ingénierie de financement** (Les documents administratifs devant faire apparaître réglementairement des aspects pédagogiques (contrat d'apprentissage, convention de formation, convention tripartite de réduction ou d'allongement de la durée de formation))

Taux de prise en charge	2025	Nature des suites données	2025
Par la mission	53%	Contrôle sur pièces	9%
Par d'autres services de contrôle	47%	Contrôle sur site	7%
		Inscription dans le programme annuel	12%
		Relais à une autre administration	40%
		Autres	32%

4-3-2 Les contrôles sur site et/ou sur pièces

Focus sur les contrôles sur site et/ou sur pièces ayant donné lieu à des rapports	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Contrôle sur site et sur pièces	1	1	7	4	3	4	20
Contrôle sur pièces uniquement	0	0	2	13	143	99	257
TOTAL	1	1	9	17	146	103	277
Dont de l'académie d'Aix-Marseille	1	0	3	12	90	56	153
Dont de l'académie de Nice	0	1	6	5	56	26	94
Dont CFA public	0	0	0	3	9	6	18
Dont CFA privé	1	1	9	14	137	103	264

Répartition par diplômes	2025
CAP	28%
BAC PRO	3%
Certif. Spécial.	3%
BTS	68%

Diplômes les plus représentés dans les contrôles
A forte majorité CAP Accompagnant éducatif petite enfance
Top 3 : BTS Management commercial opérationnel / BTS Gestion de la PME / BTS Ex æquo : Diététique nutrition – Opticien lunetier

A noter en 2025 : **Neuf signalements** pour dysfonctionnements à : DREETS PACA / OPCO / Certificateur qualité et pour deux d'entre-eux, également à la DGESIP (pour demande de déférencement dans Parcoursup), et un autre auprès de l'ARS PACA pour exercice illégal d'activités.

4-3-3 Le programme annuel de contrôle 2024-2025 (pluriannuel 2023-2026)

Selon la circulaire du 19-06-2023 : « Le programme de travail de la mission est élaboré annuellement. Il est arrêté par les recteurs. Il est défini sur la base de l'offre de formation par apprentissage présente dans l'académie et s'appuie sur les priorités arrêtées en collège d'inspecteurs, considérant notamment les résultats aux examens des CFA et les rénovations des diplômes professionnels et programmes d'enseignement. Il intègre certaines priorités qui peuvent être définies nationalement. Ce programme de travail annuel s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle ».

Données quantitatives	2021-2022 (1)	2022-2023 (2)	2023-2024 (3)	2024-2025 (4)	2025-2026 (5)
Nombre d'experts associés	-	10	14	18	
Cible CFA	266	100	106	41	Une vingtaine
Cible Entreprise	0	0	20	35	

(1) Cible : volumes horaires d'enseignement (cf résultats de [l'enquête « flash »](#))

(2) Cible : les 10 priorités pédagogiques en appui du document repère « [FIL rouge](#) »

(3) Cible : les 4 priorités pédagogiques du [programme annuel de contrôle 2023-2024](#)

(4) Cible : la poursuite des 4 mêmes priorités pour le [programme 2024-2025](#) élargies à d'autres cibles à des pièces complémentaires en BTS à la demande de la DGESCO – DGESIP (courrier Recteurs octobre 2024).

(5) Cible : la pédagogie de l'alternance (publication au [bulletin régional](#))

Données qualitatives		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Répartition géographique	Aix-Marseille	58%	75%	57%	46%
	Nice	42%	25%	43%	29%
	Hors PACA				25%
Répartition PU/PR	CFA publics	8%	18%	9%	2%
	CFA privés	92%	82%	91%	98%
Répartition présentiel / distanciel	CFA présentiel	100%	99%	98%	54%
	CFA distanciel	0%	1%	2%	46%

4-3-5 Les suites des contrôles

SUIVI avec production de nouveaux rapports	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (1)	Total
Nombre de suivi	1	0	7	7	42	185	95	337

(1) Programmés à la date de fin décembre 2025